

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2024 à 18h30  
 Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
 Membres en fonction : 27  
 Membres présents : 19  
 Votants : 27

Procurations : Madame Carole CHITSABESAN donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM  
 Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL  
 Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Mélody WACH  
 Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Monsieur Nicolas KWAST  
 Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER  
 Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Luc FUCHS  
 Madame Julie BENTZINGER donne procuration à Monsieur Mathieu ROUX  
 Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Pascal TURRI

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**2.1 Modifications du règlement intérieur du périscolaire des Barbapapas**

Vu le règlement intérieur de l'accueil périscolaire/centre de loisirs « Les BARBAPAPAS » ;

Considérant qu'il convient de le modifier pour notamment tenir compte des nouvelles évolutions d'accueil.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

**Changement de lieu de restauration pour le pôle élémentaire :**

La restauration durant la pause méridienne pour le pôle élémentaire aura lieu dans le nouveau bâtiment périscolaire situé au 30 rue Rogg Haas.

**Concernant les tarifications des sorties :**

Les tarifications des sorties organisées au cours de l'année lors des mercredis et des vacances scolaires seront intégrées à la tarification générale et établies selon les mêmes critères d'écarts :

	2024/2025	2024/2025	2024/2025	2024/2025	2024/2025
<b>1 enfant *</b>	Catégorie 1 inf à 1 500 €	Catégorie 2 1 500 € à 3 000 €	Catégorie 3 3 000 à 4 500 €	Catégorie 4 4 500 € à 6 000 €	Catégorie 5 Sup à 6 000 €
<b>2 enfants *</b>	Inf à 2 300	2 300 € à 3 400 €	3 400 € à 5 000 €	5 000 € à 6 500 €	Sup à 6 500 €
<b>3 enfants *</b>	Inf à 3 000 €	3 000 € à 4 100 €	4 100 € à 5 500 €	5 500 € à 7 000 €	Sup à 7 000 €
<b>Sortie</b>	10,00 €	11,54 €	12,89 €	13,65 €	13,90 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur, annexé à la présente délibération, de l'accueil périscolaire/centre de loisirs « Les BARBAPAPAS ».

SIERENTZ, le 09 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI

Le secrétaire,  
Laurence MAIRE



**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2024 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 19  
Votants : 27

Procurations : Madame Carole CHITSABESAN donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM  
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL  
Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Mélody WACH  
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Monsieur Nicolas KWAST  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER  
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Luc FUCHS  
Madame Julie BENTZINGER donne procuration à Monsieur Mathieu ROUX  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Pascal TURRI

### 3. AFFAIRES FINANCIERES

#### 3.1 Affectation de dépenses

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**AFFECTE** les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	Montant TTC	N° inventaire
21848 PRO 01	Bureau service ressources humaines	HISLER	1 992,31 €	12/24M
218338 PRO 01	PC portable service environnement	DSCI	1 308,00 €	13/24M
2158 PRO 2602	Fourniture matériel cuisine pédagogique périscolaire	START CUISINE	3 634,80 €	14/24M
2158 PRO 1100	Écran de projection salle de réunion la Bascule	MANUTAN COLLECTIVITES	219,00 €	15/24M
2158 PRO 01	Smartphone I Phone 15 pro service communication	SFR BUISNESS	1 064,40 €	16/24M
2158 PRO 01	Chariot de transport à roulettes	MANUTAN COLLECTIVITES	188,10 €	17/24M

SIERENTZ, le 09 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

11 avril 2024

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2024 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 19  
Votants : 27

Procurations : Madame Carole CHITSABESAN donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM  
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL  
Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Mélody WACH  
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Monsieur Nicolas KWAST  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER  
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Luc FUCHS  
Madame Julie BENTZINGER donne procuration à Monsieur Mathieu ROUX  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Pascal TURRI

### 3. AFFAIRES FINANCIERES

#### 3.2 Budget primitif - Décision modificative

VU le budget de fonctionnement de l'exercice ;  
VU la demande d'annulation du Service de gestion comptable de Mulhouse du titre 374/2021 pour 2 519,43 €, du titre 530/2023 pour 116,76 €, du titre 895/2023 pour 247,10 € dont les encaissements ne concernent pas notre commune ;  
VU l'annulation du titre 988/2023 pour 2 083,10 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 673 Annulation de titres sur exercices antérieurs : + 5 000 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 73111 dotations : + 5 000 €

SIERENTZ, le 09 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI

Le secrétaire,  
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 11 avril 2024

**COMMUNE DE SIERENTZ**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2024 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 19  
Votants : 27

Procurations : Madame Carole CHITSABESAN donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM  
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL  
Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Mélody WACH  
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Monsieur Nicolas KWAST  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER  
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Luc FUCHS  
Madame Julie BENTZINGER donne procuration à Monsieur Mathieu ROUX  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Pascal TURRI

#### **4. REAMENAGEMENT DE LA RUE DU MARECHAL FOCH – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET**

**Exposé :**

Suite à l'étude de circulation et de stationnement réalisée en 2022 et aux réflexions menées dans le cadre de l'atelier-projet Circulation, Stationnement et Mobilités douces, la Ville de Sierentz a décidé de procéder aux travaux de réaménagement de la rue du Maréchal Foch (RD 19bis III).

Les objectifs de ce réaménagement sont la sécurisation des piétons, une meilleure circulation et un meilleur stationnement.

Les travaux consisteront en :

- L'agrandissement des trottoirs avec passage à une largeur minimum de 1,50 m des deux côtés de la rue (mises aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite). Une place de parking à destination des personnes à mobilité réduite est prévue devant La Bascule ;
- L'intégration de plusieurs îlots d'espaces verts en bordure de chaussée, notamment aux intersections, avec plantations basses pour ne pas gêner la visibilité ;
- La matérialisation au sol de places de stationnement sur un seul côté de la voirie, de part et d'autre selon la portion de rue, exception faite de l'entrée de la rue du Maréchal Foch côté rue Poincaré où le stationnement sera possible des 2 côtés (largeur de rue plus importante). Les stationnements prendront en compte les sorties des propriétés privées et les intersections ;
- La réalisation d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue de l'Abbé Etienne Bilger et de la rue de la Liberté afin de provoquer un ralentissement des véhicules et pour sécuriser le passage des mobilités douces (vélos, piétons) ;
- Le déplacement des poteaux d'incendie dans les massifs d'espaces verts ;
- La modification de la programmation du feu tricolore existant pour une meilleure gestion des flux ;
- Les travaux préparatoires à un futur enfouissement du réseau de télécommunication ;
- La mise en place de mâts d'éclairage public au droit des passages piétons.

Il est précisé que la pose du tapis d'enrobés final sera réalisée par la Collectivité Européenne d'Alsace, s'agissant d'une route départementale. Le dispositif de stationnement à durée limitée (zone bleue) actuellement en place sera maintenu. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu fin juin 2024 pour un achèvement des travaux début septembre 2024.

Le coût d'objectif des travaux, hors prestations intellectuelles, est estimé à 402 848,27 € HT pour la partie travaux de voirie à la charge de la Ville. Le tapis d'enrobé est estimé à 184 188,40 € HT et sera financé par la CEA, valeur mars 2024. L'opération sera réalisée en une seule tranche.

Le montant global de ces travaux hors prestations intellectuelles est de 587 036,67 € HT y compris la part de la CEA.

Le Conseil municipal a d'ores et déjà autorisé Monsieur le Maire à solliciter les organismes financeurs selon délibérations du 8 juin et du 14 septembre 2020.

Entendu l'exposé ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de réaménagement de la rue du Maréchal Foch tel que présenté. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

**HABILITE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches en ce sens, à solliciter tous les financements et à signer tous documents s'y rapportant.

SIERENTZ, le 09 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Laurence MAIRE



**COMMUNE DE SIERENTZ**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2024 à 18h30  
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27  
Membres en fonction : 27  
Membres présents : 19  
Votants : 27

Procurations : Madame Carole CHITSABESAN donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM  
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL  
Madame Sophie WELFELE donne procuration à Madame Mélody WACH  
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Monsieur Nicolas KWAST  
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Monsieur Patrick GLASSER  
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Luc FUCHS  
Madame Julie BENTZINGER donne procuration à Monsieur Mathieu ROUX  
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Pascal TURRI

**5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

**5.1 Compétences déléguées**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

• **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renoncations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit	Bien
01	298	31a 49ca	12 rue des Romains	Bâtiment commercial
06	528	03a 42ca	14 rue des Hirondelles	Maison individuelle
09	265,541,596,979,980, 981,982,983,984,985, 986,987,988,989	39a 68ca	Rue de la Marne	Collectif
09	479	05a 86ca	21 rue Nathan Katz	Maison individuelle
13	280	44a 65ca	Rue Poincaré	Terrain à bâtir

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, EN PREND ACTE.**

SIERENTZ, le 09 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal TURRI



Le secrétaire,  
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

*M. Turri 2024*